

HISTORIQUE des actions et étapes des projets d'étude protection solaire et rafraîchissement au 28 mars 2024

2014-2019 : 1ères réflexions et actions visant à résoudre la problématique de la chaleur (initialisation) : plusieurs essais pour trouver une solution à la chaleur : propositions faites en CU et AG (ex. clim refusée, accord Bofill pour les stores le 11 décembre 2015, etc.)

2019 2nd semestre : initialisation du projet et réunions avec les institutions (Ville, MGC, ALEC, etc.)

- **28 juin** : rencontre initiale Alec (Agence Locale de L'Énergie et du Climat Montpellier Métropole) et Caue 34 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement 34).
juillet – septembre : 6 réunions (Alec – Caue34 – Union – Av2e) pour formaliser le projet et préparer la rencontre Mission Grand Cœur – Architecte Bâtiment de France - ville de Montpellier – 3M (Montpellier métropole)
- **18 septembre** : réunion groupe de travail : MGC-ABF–ville de Montpellier- Métropole- syndic Foncia et représentants CU + CTE : avis très favorable est donné à la démarche et au projet dont les objectifs confrontent à la fois le respect architectural et patrimonial et l'adaptation des bâtiments au changement climatique (avec notamment l'amélioration du confort d'été)
- **25 septembre** : rencontre à l'initiative de l'AV2E avec la SERM pour se raccorder à son réseau froid et pouvoir rafraîchir les appartements en été
- **Octobre – décembre** : 4 réunions (Alec – Caue34 – Union – Av2e) rédaction cahier des charges pour le recrutement d'un cabinet d'architecture – petite annonce moniteur – sélection cabinets d'architecture pour audition jury

2020 1^{er} semestre : sélection du cabinet d'architecte pour mener l'étude sur la protection solaire

- **24 janvier** : réunion CTE pour préparation AGE pour décider du lancement ou pas des 2 études : protection solaire et rafraîchissement
- **27 février** : audition des 6 cabinets d'architectes retenus pour décider du cabinet qui conduira l'étude – CoO retenu
- **03 février** : intervention Patrick Vignal -député de l'Hérault – auprès de la présidente de la région Occitanie pour que les aides pour la protection solaire dans les DOM (département outre-mer) soient étendues à la Métropole de Montpellier
- **05 mars** : accord CU + CS pour retenir le cabinet d'architecture COo

2020 2nd semestre :

- AGE pour autoriser le financement des 2 études

- engagement du contrat avec le cabinet d'architecture

- **01 octobre** : (report de l'AGE prévue le 01 IV 2020 du fait de la crise sanitaire) AGE (à la majorité : 9 /12) autorise le financement des 2 études : protection solaire -CoO – rafraîchissement -SergiE
- **19 octobre** : demande de rdv avec Mme Maryse Faye adjointe à l'urbanisme – sans retour -
- **27 novembre** : réunion CTE : mise en œuvre du contrat à passer avec CoO – des 1ères étapes : cartographie -questionnaire – STD – définir les modes de communication sur les projets avec l'ensemble des copropriétaires
- **18 décembre 2020** : signature contrat du cabinet d'architecture COo (après délai de 2 mois d'action en nullité)

2021 1^{er} semestre :

- Collecte d'informations par CoO (architecte) (questionnaire, mesures thermiques, etc.) et SergiE

- Démarrage mission d'accompagnement ISEA (AMU)

- **Janvier – février** : CoO : analyse et connaissance du bâti (M1)

- **Mars** : CoO : réalisation questionnaire auprès des résidents (M2) intégration questions ouvertes (boitage réalisé par l'Av2e)

- **02 mars** : rencontre Mme Isabelle Le Vannier directrice de la transition énergétique et écologique à la Métropole

- **24 mars** : réunion CTE : historique des projets- définition du rôle des intervenants – validation questionnaire – préparation AGE
- **29 mars** : réunion CU + CS en visioconférence : point sur les projets- préparation rencontre institutionnels : MGC
- **04 mai** : à l'ALEC : réunion préparatoire à la rencontre du comité de pilotage institutionnel
- **19 mai** : MGC : rencontre MGC – ABF – syndic Foncia- Alec -Caue34 – représentants CU + CTE :
 - Avis incontournable de Ricardo Bofill
 - Droit de regard important du politique, de la ville sur le changement d'image de la ville
 - Intérêt d'une prochaine réunion réunion avec les acteurs concernés suite à l'avis de Ricardo Bofill

2021 2nd semestre

- *Réunions de travail entre la CTE et les prestataires de l'étude (CoO, SERGIE, ISEA) : X réunions de présentation du travail CoO, Y réunions de validation des scénarii CoO et Sergie,*
- *Réunions du groupe information avec ISEA (document support d'information, ateliers, etc.)*
- *Rendu note foncia sur le juridique et les prêts collectifs pour financer les travaux*
- **Juillet** : CoO : pose de sondes thermiques qui permettront un relevé en ligne des données qui permettra de recalculer la SDT avec les valeurs réelles de température (M5)
 - **08 juillet** : courrier Foncia : point d'avancement des 2 études et sur la mission AMU – ISEA
 - **03 août** : courrier CoO – cabinet Bofill- pour présentation des hypothèses de travail(M4)
 - **25 août** : réception APS SergiE – rendu de l'avant-projet de rafraîchissement par Sergie
 - **Juillet – août** : « groupe organisation » réalisation de 14 entretiens au sein de la copro et réalisation d'une synthèse des entretiens et questionnaire
 - **06 septembre** : réunion CTE -CoO - animation ISEA – mise au point des scénarios (M3)
 - **10 septembre** : note Foncia sur les prêts bancaires et les subventions
 - **15 septembre** : note juridique Foncia sur les 2 projets
 - **19 septembre 2021** :
 - **10 octobre** : note de synthèse ISEA des 154 questionnaires et 14 entretiens réalisés pour définir les besoins des copropriétaires (M1)
 - **11 octobre** : « groupe organisation » : clarifier le rôle de ce groupe- - clarifier le périmètre de notre mission, des facilitateurs (ISEA) dans ce cadre - - se répartir les tâches - - ébaucher un calendrier des principales prochaines étapes (en particulier les dates de 2 rencontres avant l'AGE) - clarifier le traitement des informations à diffuser aux copropriétaires (résultat des questionnaires, des entretiens, études...)
 - **14 octobre** : réunion CTE : décisions : la CTE devient pilote des différents dossiers (protection solaire – rafraîchissement – AMU) qui seront présentés en CU. La CTE prend en charge l'organisation administrative des dossiers (documentation – invitation – planning) - Foncia en assure la logistique. La CTE se réunira une fois par mois pour faire le point sur l'avancée des dossiers - ISEA aura en charge la préparation et l'animation des ateliers et de l'AGE
 - **22 octobre** : accord de la Région pour un financement de 50 % de la mission d'accompagnement par ISEA à hauteur de 22 380 €
 - **25 octobre** : réunion CTE -CoO : retour phase de consultation des fabricants – suite mise au point des scénarios(M3)
 - **08 novembre** : réunion CTE – SergiE pour présentation APS et explications « groupe organisation » préparation atelier AMU du 08 I 2022 – point sur les études
 - Relance cabinet Ricardo Bofill sur les propositions faites par CoO pour débloquer la situation
 - **11 novembre** : retour positif cabinet Bofill, en attente de documents complémentaires, attiré par :
 - * La solution qui reproduit les fenêtres existantes, avec le même dessin des fenêtres existantes mais en double vitrage + système de brise-soleil horizontaux sur des coulisses
 - * La solution avec deux grandes baies coulissantes intégrant le même calepinage des fenêtres + garde-corps vitré + système de brise-soleils horizontaux sur des coulisses.
 - **Du 15 au 25 novembre** : point d'étape sur les 2 projets aux 9 CS – distribué en séance et annexé à chaque convocation à l'AG

- **06 décembre** : rencontre juriste ARC pour avoir son analyse juridique sur les 2 projets en cours
- **07 décembre** : réunion Foncia CoO : présentation scénarios argumentés chiffrés (M6)
- **09 décembre** : « groupe organisation » : préparation atelier AMU du 08 I 2022 – réalisation 4p pour faire le point sur le questionnaire et les études – organisation à mettre en place (affiches – inscriptions -...)
- **14 décembre** : validation SergiE pour le passage des canalisations du réseau secondaire par les GT et non les garages
- Réalisation grille analyse projet protection solaire
- **16 décembre** : réunion CTE -CoO : présentation compléments scénarios argumentés chiffrés + présentation résultats STD + estimation des coûts et travaux pour les menuiseries et protections solaires (M5 - M6)

2022 1^{er} semestre :

- *Mise en œuvre AMU par le groupe organisation : réalisation 3 ateliers*
- *Sélection des solutions à retenir pour les 2 projets*
- *Synthèse SDT*
- *Production scénarios par CoO*
- **04 janvier** : « groupe organisation » : finalisation organisation et déroulement (rôle de chacun) de l'atelier du 08
- **08 janvier** : atelier n°1 : point d'étape sur les principaux éléments du questionnaire et des 2 études en cours (distribution d'un 4 pages)
- **14 janvier** : « groupe organisation » : débriefing atelier du 08 I – mise en place questionnaire d'évaluation – bilan de fonctionnement du groupe - évaluation suite mission AMU à présenter en CTE et CU
- **17 janvier** : réunion CTE : point sur l'atelier AMU du 08 I. Point de situation et de satisfaction sur les différents modules réalisés par CoO après 1 an
- **27 janvier** : réunion CU + CS : accord poursuite AMU avec ISEA
- **04 février** : rencontre SERM pour analyse et propositions suite à l'étude SergiE
- **11 février** : « groupe organisation » : retour CTE -CU – préparation atelier de la copro des possibles du 12 II (organisation – communication – location salle)
- **14 février** : réunion CTE- CoO : présentation par l'ensemble de l'équipe de maîtrise d'œuvre des questions posées par la CTE sur l'ensemble du projet (M5 - M6)
- **28 février** : « groupe organisation » : débriefing atelier de la copro des possibles du 12 II – préparation atelier de la copro des possibles – CTE du 12 III
- **07 mars** : CTE : rédaction courrier CoO – accord versement honoraires – réalisation tableau comparatif et grille d'analyse des solutions de protection solaire et de menuiseries
- **12 mars** : atelier n°2 La Copro des Possibles : point sur les étapes conduisant aux décisions finales sur les 2 projets -point d'étape sur les 2 études en cours – jeu permettant de sensibiliser et répondre aux questions concernant la rénovation en copro – recueil des idées pour mieux informer les propriétaires
- **22 mars** : atelier n°3 La Copro des Possibles - CTE : pour mieux travailler ensemble sur nos besoins en termes de pratiques de travail (organisation, communication, mode de réunion. Avec pour sujet de travail "les besoins pour bien préparer la future AGE au sujet du projet de rafraichissement" - Avancer sur la méthode et les pratiques (le comment).
- **29 mars** : « groupe organisation » mise en place des éléments de communication à l'ensemble des copropriétaires
 - *Document technique qui fait le point sur les études (après CTE du 12 IV)
 - *Frise (en arrête) sur les principaux moments du projet – genèse du projet -
 - *Glossaire des mots techniques et acronymes utilisés
 - *Synthèse des entretiens et questionnaires
- **12 avril** : la CTE retient 3 solutions à approfondir et à présenter au cabinet Bofill - Il a été décidé par la CTE de retenir comme solutions à présenter à la Mission Grand Cœur après avis de l'Agence Bofill :
 - La solution de protection solaire par BSO (Brise Soleil Orientable) et VR (Volet roulant à lames orientables)
 - La solution de remplacement de menuiserie à l'identique du dessin actuel : allège vitrée et quatre châssis sur allège ouvrants à la française, oscillo-battants ou coulissants

- L'habillage de nez de plancher permettant de cacher les coffres de BSO ou de VR et d'insérer des entrées et sorties d'air pour ventilation ou climatisation.
- **25 avril** : réunion SERM pour un complément d'information sur les documents reçus et définir la puissance optimale dans le cadre d'un rafraîchissement
- **28 avril** :
 - Accord CU sur les 3 solutions retenues par la CTE à présenter à la Mission Grand Cœur après avis de l'Agence Bofill (voir ci-dessus)
 - Suite réunion avec la SERM du 25 IV accord sur la solution retenue : le rafraîchissement -eau glacée- proposé par la SERM pour une puissance maximale de 1000 kW. Refus devis SergiE pour refaire les calculs des coûts des matériaux avec la puissance Serm
- **05 mai** : CTE sur les questions juridiques, sur les solutions retenues pour les 2 projets, à poser à l'avocat avant AGE
- **11 mai** : production CoO
 - Cahier de scénarios
 - Récapitulatif des scénarios
 - Synthèse SDT
- **02 juin** : réunion CU+CS
 - Accord pour intervention avocat sur le volet juridique des 2 projets
 - Annulation pour raison de santé de l'intervention d'un courtier en prêts collectifs pour financer des travaux en copropriété – à reconduire à la rentrée
- **03 juin** : conférence sur le réchauffement climatique
 - Intervention ingénieure Météo France sur : « le changement climatique et ses conséquences en milieu urbain languedocien »
 - Intervention Alec sur « les composantes du confort estival en appartement »

2022 2nd semestre

- *Envoi scénarios CoO au cabinet Bofill*
- **28 juillet** : proposition scénarios CoO au cabinet Bofill
 - Cahier de scénarios
 - Synthèse SDT
- **06 septembre** : réunion CTE : relance cabinet Bofill
- **07 septembre** : relance cabinet Bofill avec pour complément des coupes à l'échelle de 1/20 montrant la saillie de l'encoffrement des divers scénarios
- **23 septembre** : retour cabinet Bofill sur les propositions faites par CoO
- **27 septembre** : rencontre avec Maître Rechigneux, avocat à la cours, spécialiste des questions de copropriété, sollicité par décision du CU et des CS en date du 2 juin 2022. Cette première réunion a surtout permis de bien formaliser les questions en débat sur le plan juridique pour les décisions et le financement des travaux des 2 projets. M. Rechigneux nous fera parvenir, après étude, un document en réponse à l'ensemble des questions posées
- **29 septembre** : **information sur les prêts collectifs** pour les copropriétaires qui ne peuvent, ou ne veulent pas autofinancer des travaux votés en AG.
 - *C'est le Syndicat des copropriétaires qui vote la possibilité d'emprunter mais les copropriétaires ont la liberté d'adhérer ou non à ce prêt collectif.*
 - *Il n'y a pas de solidarité entre les copropriétaires.*
 - *Les prélèvements s'effectuent sur le compte du copropriétaire : L'emprunt s'effectue au niveau de chaque copropriété ; il doit atteindre ou dépasser 30 000 € et concerner au moins 2 copropriétaires de chaque copropriété*
 - *Une condition : être à jour d'au moins un semestre de charges et ne pas être interdit de crédit*

Si ces conditions ne sont pas réunies un prêt individuel peut être proposé, mais à un taux moins intéressant

- Pas d'étude de solvabilité en deçà d'un emprunt de 47 500 €.

- Pas de condition d'âge ni de santé Possibilité de rembourser par anticipation sans pénalité. Les mensualités comprennent la mensualité de base et les frais de garantie (Casden) Le taux fixe garanti est celui connu le jour de l'AG (l'actuel est entre 0,91 et 1,91 %) : Il

varie selon le montant emprunté et la durée du prêt (3, 7, 10, 15 ou 20 ans). Les mensualités sont calculées individuellement. Un barème est adressé pour info avant l'AG.

Cette possibilité de prêt collectif s'adresse aux propriétaires bailleurs comme aux propriétaires occupants (frais de dossier de 150 à 250 € par copropriétaire adhérent)

Les prêts sont versés environ 70 jours après l'AG (1 mois envoi du PV de l'AG + délai de déblocage des fonds).

- **10 octobre** : les membres désignés par la CTE, Michel Devalland et Franc Monier, assistés de Christine Loudhini et Michel de Lausun se sont réunis avec le cabinet CoO pour préparer la réponse aux demandes du Cabinet Bofill du 23 septembre 2022.
- **17 novembre** : réunion CTE sur la réponse à apporter au cabinet Bofill pour les solutions retenues
 - Accord sur les fenêtres en rénovation individualisée d'où accord pour un cahier des charges à réaliser par CoO validation Cu et vote en AGS
 - Accord pour la présentation des 3 scénarios de protection solaire (BSO - stores -BSO + stores) au cabinet Bofill mais demande à CoO d'un dossier argumenté avec l'ensemble des contraintes techniques pour la rencontre en VC
 - Accord pour le 4 pages et le site - <http://projets.av2e.fr> - dans le courrier d'envoi aux copropriétaires sera indiqué le mdp : **esplanade**
- **Du 21 novembre au 01 décembre** : point d'étape sur les 2 projets aux 9 CS – distribué en séance et annexé à chaque convocation à l'AG
- **08 décembre** : réunion CU où il est fait le point sur les 2 projets : protection solaire et rafraîchissement

2023 1^{er} semestre

- *Accord cabinet RB pour menuiserie à l'identique du dessin actuel- BSO individualisé si nez de plancher identique sous couvert validation d'un prototype*
- **Du 23 février** : proposition de visio-conférence avec le cabinet Ricardo Bofill pour le 10 mars à 11 h dans les locaux de Foncia. Rdv à 9h 15 pour préparation de la réunion avec M.Huet.
- **Du 10 mars** : visio-conférence avec le cabinet Ricardo Bofill qui valide les solutions proposées par CoO sur la base des propositions de la CTE et du CU à savoir :
 - A titre individuel : le remplacement des menuiseries à l'identique du dessin actuel : allège vitrée et quatre châssis sur allège ouvrants à la française, oscillo-battants suivant un cahier des charges validé par le CU le 23 novembre 2023
 - A titre individuel : la protection solaire par BSO (Brise Soleil Orientable) suivant un cahier des charges à valider
 - La pose d'un prototype BSO pour évaluer l'apport du système en termes de protection solaire et présenter la solution retenue de façon concrète aux copropriétaires (relevés de température jour et nuit - visite appartement témoin)
 - S'impose à tous les copropriétaires : l'habillage de nez de plancher permettant de cacher les coffres de BSO et d'insérer des entrées et sorties d'air pour la ventilation.
- **Du 23 mars** : résultats de la visio-conférence du 10 mars et des travaux de Me Rochigneux
- **Du 17 avril** : réunion CTE
 - M.Castellanos informe de façon claire et compréhensible les résultats de l'étude de SDT. Ce dernier transmettra un dossier « plus pédagogique » de son étude.
 - Mrs Gerin et Monier informent les membres de la CTE des démarches et contacts établis avec l'Atelier Bofill :
 - * Novembre 2022 : demande de la CTE à Mr Huet de l'établissement d'un document explicatif à l'intention de l'Atelier Bofill
 - * Décembre 2022 : transmission par Mr Huet de ce document à l'Atelier Bofill et demande de réunion
 - * 10 mars 2023 : réunion avec l'Atelier Bofill (Mme Manzanaras) en visio-conférence.
 - * 13 avril 2023 : Mr Huet transmet les cahiers des charges et renseignements demandés par le cabinet RB

Le document de réponses à établir rapidement par Mr Huet devra être revu et comportera :

- *Une introduction rappelant les trois demandes de cahier des charges*
- *Un cahier des charges de remplacement des menuiseries en mode rénovation*
- *Un cahier des charges de fourniture et pose de BSO*
- *Un cahier des charges de fourniture et pose d'habillage des coffres de BSO et de nez de plancher (condition préalable à toute pose de BSO et s'appliquant à l'ensemble de la résidence)*

- *Une conclusion dans laquelle pourrait être proposée la mise en place d'un prototype grandeur nature de BSO et d'habillages*
- **Du 27 avril** : réunion CU sur le retour de la CTE du 17 avril où M.Castellanos a informé de façon claire et compréhensible les résultats de l'étude de SDT
- **Du 09 juin** : réunion CTE : la majorité des membres présente (11/13) approuve le dossier de CoO a envoyer au cabinet Ricardo Bofill : courrier d'accompagnement + la description des principes menuiseries, protection solaire et habillage des nez de plancher .

2023 2nd semestre

- **Du 17 octobre** : rencontre avec le cabinet MBI pour la réalisation du cahier des charges destinés au remplacement à l'identique des menuiseries, demandé par le cabinet Ricardo Bofill, pour respecter la modénature de la résidence. Foncia se chargera du chiffrage du « repérage de l'amiante »
La CTE à la majorité des membres présents indique ne plus vouloir continuer sa relation contractuelle avec M. Huet au-delà de la tranche ferme en cours. Foncia informe du départ de M. Huet du cabinet CoO avec qui Cathy Gopal prendra l'attache de son dirigeant pour solutionner à l'amiable la situation.
- **Du 15 novembre** : Le RBTA (Ricardo Bofill Taller Arquitectura) confirme son accord de principe sur la base des accords du 10 mars 2023. Cet accord est conditionné à la validation du prototype BSO par RBTA.
- **Du 16 novembre** : réunion CTE qui donne un avis favorable, à l'unanimité, pour la réalisation par le cabinet MBI d'un cahier de charge qui permettra un changement identique des menuiseries sur la résidence
- **Du 24 novembre** : réunion CU qui valide (9/12) la réalisation du cahier des charges par le cabinet MBI

2024 1^{er} semestre

- **Du 08 janvier** : CTE à l'initiative de M. Morice qui propose un « examen clinique » de deux solutions de protection solaire par BSO (Brise Soleil Orientable) : ce qui sera appelé BSO extérieur, solution actuellement étudiée et le BSO interne, solution présentée à cette réunion. Par la projection de schémas, sont expliquées les notions de conduction, convection, rayonnement, de facteur solaire et de luminosité, de valeurs d'isolation thermique de plusieurs types de vitrages. Des croquis expliquent le principe de BSO extérieur placé devant et à l'extérieur du vitrage et de BSO interne, store vénitien pris entre les vitres du double vitrage. Mr Morice présente les avantages et inconvénients des deux principes : pour une valeur de protection solaire à peu près équivalente (97 % de protection pour BSO extérieur et 92% de protection pour BSO interne).
Le BSO interne étant de l'ordre du privatif ne nécessite ni l'avis de l'Atelier Bofill, ni de l'ABF.
Mr Morice indique que le coût de la solution BSO interne est inférieur au coût du BSO extérieur.
Les échanges qui ont suivis la présentation sont animés, parfois très difficiles entre certains participants.
Foncia souligne qu'il n'est pas nécessaire d'étudier un équipement qui respecte la façade.
Donc chaque copropriétaire est libre de changer ses vitrages par les vitrages de type BSO intérieur tant que le dessin et les dimensions actuels des menuiseries de façade sont respectés et conservés.
- **Du 08 février** : rencontre à la MGC du comité de pilotage mis en place le 18 septembre 2019 pour le suivi du projet protection solaire sur la façade concave de Port Juvénal.
Après un rappel du contexte et des objectifs par Foncia. Le responsable technique de la MGC indique avoir reçu une demande externe pour Port Juvénal concernant la solution de BSO internes.
L.Huet rappelle la problématique de l'existant, les phases principales de l'étude de faisabilité (exposé numérique de l'existant, du projet BSO, restitution du questionnaire, atlas, STD...) Le tout afin d'illustrer la problématique actuelle et du gain sur l'inconfort. Présentation des scénarios et mises en scènes, comparatifs des données techniques et financières.
Rappel du choix de la CTE pour des BSO extérieurs et démonstration avec plan visuel et coupes.
Il rappelle l'accord du cabinet Ricardo Bofill conditionné aux résultats de prototypes. Il informe des chiffrages en cours pour la mise en exécution de ces prototypes à échéance fin avril.
DP à déposer obligatoirement mais qui bénéficiera d'un examen accéléré (3 semaines, 1 mois) valable 3 ans, reconductible 2 fois.
L'ABF s'est dite très intéressée par la réponse Bofill sur les solutions accordées et matériaux, etc... Elle suivra avec beaucoup d'intérêt les résultats liés à la pose des prototypes BSO car avec le réchauffement climatique de nombreux immeubles sont aussi impactés par le rayonnement solaire sur la ville.

- **Du 26 mars :** CTE qui fait suite aux 9 AG. D'où le rappel des rôles, des règles de fonctionnement et du cadre des études de faisabilité portant sur la protection solaire et le rafraîchissement. Suivi du compte-rendu de la réunion du comité de pilotage à la MGC du 08 février qui donne un avis favorable à la pose de prototypes de BSO extérieurs avec DP obligatoire.
Présentation des 3 devis relatifs au prototypes BSO. Accord pour le devis d'An.alu à hauteur de 14.995€. Les prototypes seront posés à l'entrée 18 – 3^{ème} étage -.
Le DP a été déposé en mairie le 19 mars 2024. Le financement de l'opération à hauteur de 20000€ (Honoraires architecte inclus) se fera sur la réserve de l'Union.
La CTE vote son accord à soumettre en CU pour la mise en place des prototypes BSO par 10 voix pour et 2 abstentions
- **Du 28 mars :** CU suite aux 9 AG où à l'instar de la CTE est rappelé le RI et les modalités de fonctionnement du CU. Suite à la CTE du 26 dernier, est mis en débat l'installation des prototypes BSO extérieurs demandée par le cabinet Ricardo Bofill et la MGC pour valider la solution BSO extérieur.
Après un dernier débat sur le sujet, l'installation des prototypes BSO extérieurs est adopté par 9 voix pour, 1 abstention, 2 voix contre pour le devis An.alu et le financement de l'opération sur la réserve de l'Union.
- **Du 23 avril 2024 :** réunion de chantier pour la mise en place du prototype BSO
- Prévisions : compte tenu des délais d'approvisionnement et de fabrication, travaux fin juin (de préférence) ou au plus tard début juillet / durée des travaux 3 jours maximum.
- Durée de l'expérimentation : une année, à l'issue de laquelle les BSO et coffres seront déposés et les lieux remis en état.
- Localisation : sur la baie sur séjour un BSO toute largeur et 2 façades de coffres / sur la baie de la pièce attenante un BSO demi largeur sans façades de coffres.
- Manutention & pose : par nacelle depuis le cheminement béton.
- Relevé photographique des principales étapes de la pose à réaliser par l'entreprise.
- Alimentation électrique : PC disponibles proches des baies sur refends et cloison.
- Climatisation individuelle : la possibilité de ménager une sortie d'air pour un bloc de climatisation monobloc sera examinée.
- Documents d'EXE : l'entreprise produira dans la semaine des schémas de principe cotés, pour examen et visa rapides / elle fournira les fiches techniques des matériaux & équipements.
- Vitrages des coffres : l'entreprise propose de poser 4 types de vitrages réfléchissants, pour choix : accord.
- Assurance décennale : à fournir par retour (AN'ALU & sous-traitants éventuels).